

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE - RENDU

SESSION DU 3 MARS 2015

Le trois mars deux mil quinze à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 février 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Étaient présents tous les membres en exercice sauf M. Claude BOLZER, qui a donné procuration à M. Frédéric MARESCAUX, et Mme Gaëlle LE FLOC'H, qui a donné procuration à Mme Kristelle CLEUZIOU.

Mme Kristelle CLEUZIOU a été élue secrétaire de séance.

DOCUMENT PREPARATOIRE

Présents : 11 - Procuration : 2 - Votants : 13

1. AFFAIRES FINANCIERES :

1.1. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

Madame Céline QUINQUIS donne lecture des réalisations du budget communal en fonctionnement et en investissement après rapprochement des comptes administratifs de la commune et comptes de gestion de la Perception.

1.1.1 : Budget communal, fonctionnement :

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE 2014 : 408 075.03 €

RECETTES DE 2014 : 460 483.09 €

D'où un excédent de fonctionnement de 52 408.06€ pour 2014.

S'y ajoute l'excédent de fonctionnement 2013 de 120 000€ :
(189 127.98€ cumulé au 31/12/2013 – 69 127.93 affectés en 2014 à l'investissement, compte 1068), soit 172 408.06€ au 31/12/2014

TABLEAU D'EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe droit de mutation	32 276.82€	21 688.38€	25 020.35€	35 558.26€	27 540.78€	23 745,45€
Dotations globale de fonctionnement	102 863€	103 830€	102 580€	101 444€	101 687€	99 547€
Dotations de solidarité rurale	13 341€	14 353€	14 620€	19 498€	23 247€	24 946€
Dotations nationale de péréquation	11 760€	10 906€	11 686€	15 056€	12 552€	15 215€
Compensations Exonérations TP, TFNB, TH	17 879€	15 033€	17 158€	19 728€	16 612€	16 728€
Total :	178 119.82€	165 810,38€	171 064,35€	191 284,26€	181 638,78€	180 181,45€

Impôts directs	125 793€	129 458€	137 126€	146 196€	152 080€	156 744€
-----------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Total :	295 268.82€	295 268.38€	308 190.35€	337 480.26€	333 718.78€	336 925.45€
----------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------	--------------------

1.1.2. Budget communal : investissement :

Section d'investissement :

DEPENSES 2014 : 247 623.28€

RECETTES 2014 : 110 786.85€

Le déficit d'investissement 2014 est de 136 836.43€.

Avec la reprise de l'excédent d'investissement au 31 décembre 2013 de 25 669.07€, le déficit cumulé au 31 décembre 2014 est de 111 167.36€.

Les deux sections confondues présentent un excédent de 61 240.70€.

Cet excédent sera utilisé en 2015 pour :

- Le programme des travaux de voirie
- La finition de la construction du local technique
- Le remboursement du capital des emprunts
- Le paiement du fonds de concours à la CCHPB pour l'assainissement collectif.

Un nouvel emprunt devra être réalisé en 2015.

**Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour
Vote le compte administratif 2014 de la commune**

1.1.3. Compte administratif lotissement de Park Géot :

Madame Céline QUINQUIS donne lecture des réalisations du budget du lotissement Park Géot en fonctionnement après rapprochement des comptes administratifs de la commune et comptes de gestion de la Perception.

Dépenses : 87 822.11 €

Recettes : 0€

Le déficit de fonctionnement 2014 est de 87 822.11€

Avec la reprise du déficit de fonctionnement au 31 décembre 2013 de 62 830.20€, le déficit cumulé au 31 décembre 2014 est de 150 652.31€.

**Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 12 voix pour
Vote le compte administratif 2014 du lotissement Park Géot.**

2. PROJETS TECHNIQUES :

2.1. Déplacement du talus du placître de la Chapelle St Joseph :

M. Albert LE GOFF informe les élus de la nécessité de déplacer le talus du placître de la Chapelle St Joseph. Quatre devis ont été demandés :

PLOUZENNEC	JULIEN LAGADIC	DENIS TANGUY	LE PAPE
Déplacement à l'Est du terrain du talus existant d'environ 10m et fermeture de l'enclos en retour au nord et au sud de la parcelle :	Décaissement de la terre végétale sous l'emprise du nouveau talus. Déplacement du talus d'une dizaine de m et mise en forme (hauteur environ 1m/1m50. Nivelage de la terre végétale à l'endroit de l'ancien talus pour semence futur gazon :	Décapage emplacement nouveau talus (terre réutilisée à l'emplacement de l'ancien talus. Abattage, désouchage et évacuation. Déplacement du talus, mise en forme du terrain :	Abattage d'arbres y compris évacuation en centre de traitement agréé. Démolition du talus existant et reconstruction en recule de 10 ml. Décapage de la terre végétale sur 30cm d'épaisseur et mise en talus sur site :
680€ HT	900€ HT	710€ HT	2 641.95€ HT

**Mme Isabelle TANGUY et M. Jean-Pierre PICHAVANT ne prenant pas part au vote,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 9 voix pour, 2 abstentions
retient le devis proposé par l'entreprise PLOUZENNEC pour un montant de
680 € HT.**

2.2. Raccordement du local technique au réseau de télécommunications :

Monsieur Albert LE GOFF informe les élus que des travaux d'extension du réseau PTT sont nécessaires pour raccorder le local technique. Deux devis ont été demandés :

PLOUZENNEC : 789.00€ HT – 946.80€ TTC

OUEST RACCORDEMENT : 686.00€ HT – 823.20€ TTC.

M. Jean-Pierre PICHAVANT ne prenant pas part au vote,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Par 12 voix pour,

**retient le devis proposé par l'entreprise OUEST RACCORDEMENT
pour un montant de 686€ HT.**

3. QUESTIONS DIVERSES :

3.1. Dossier EPF friche de centre bourg :

Monsieur le Maire présente l'EPA, Etablissement Public Administratif, Finistère Ingénierie Assistance.

Les collectivités locales mènent de nombreux projets sur leur territoire pour aménager l'espace public, créer et adapter des équipements ou services au bénéfice de leurs concitoyens. Dans la conduite de ces dossiers, les élus locaux se heurtent régulièrement à la complexité croissante des procédures et à la difficulté d'identifier des interlocuteurs pour les accompagner. C'est dans ce contexte que le Conseil Général a créé Finistère Ingénierie Assistance, guichet unique qui assurera la coordination des moyens d'ingénierie existants dans le Finistère (CAUE, SAFI, SDEF, HABITAT 29, le PNRA... L'EPA assistera les collectivités locales, maîtres d'ouvrage, en mettant à disposition des compétences techniques et juridiques (aménagement, voirie, bâtiments l'eau et l'assainissement). Il s'agira d'analyser et comprendre leurs besoins pour les aider à définir leurs projets. Pour les plus petites collectivités, le champ opérationnel pourrait être retenu.

Le budget de Finistère Ingénierie Assistance sera alimenté par le Conseil Général d'une part et par les cotisations des membres à hauteur de 0,5€/an pour les communes.

Monsieur le Maire propose aux élus l'adhésion de la commune de Peumerit à cet EPA.

Coût : 813 habitants (INSEE population municipale au 1^{er} janvier 2015) x 0.5€ soit 406.50€ pour 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Par 13 voix pour, décide d'adhérer à Finistère Ingénierie Assistance
pour un montant de 406.50€ pour 2015.**

3.2. Versement d'indemnités kilométriques (formation bibliothèque) :

Monsieur Claude BOLZER informe les conseillers de la demande de M. LE ROUX, référent bibliothèque, qui sollicite le versement d'indemnités kilométriques concernant la formation initiale à la gestion d'une bibliothèque, qu'il suit du 26 janvier au 30 mars 2015. Cette formation de 8 jours se déroule à Quimper, Ste Sève et St Divy soit 1 026 km parcourus.

Au vu du barème des indemnités kilométriques pour les personnels de l'Etat, voiture de 4 CV, d x 0.25€, soit 256.50€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 13 voix pour,
se prononce pour le versement d'indemnités kilométriques
à M. LE ROUX pour un montant de 256.50€.**

3.3. Convention entre les communes de Pouldreuzic et Peumerit concernant l'accès à la Maison de l'Enfance :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de Pouldreuzic relative à la fréquentation du centre de loisirs à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les familles de Peumerit bénéficieront du tarif prévu pour les enfants de Pouldreuzic pour l'accès au centre de loisirs :

4,50€ par jour et par enfant et 5€ par jour et par enfant pour la participation aux mini-camps.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par
Par 13 voix pour
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention.**

3.4. Convention multi-services de la Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) :

Monsieur le Maire présente la FDGDON, Fédération Départementale des Groupements de défense contre les Organismes Nuisibles, qui propose une convention multi-services :

- Accès au programme de lutte collective par piégeage contre les rongeurs aquatiques nuisibles (ragondins, rats musqués)
- Accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires
- Accès au programme de gestion de dortoirs d'étourneaux
- Accès aux conseils techniques et réglementaires sur le sujet des organismes nuisibles et les espèces protégées
- Accès aux conseils et expertises sur les nouvelles espèces exotiques invasives : frelons asiatiques, plathelminthes...
- Proposition de programme de lutte contre les chenilles processionnaires du pin et du chêne
- Diagnostic et proposition de programme de lutte contre les pigeons
- Prêt de matériel de piégeage
- Conseils...

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention pour une somme de 80€.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par
Par 13 voix pour
Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention
et à régler la somme de 80€.**

3.5. Remboursement de frais :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un parent d'élève qui a fait l'objet, du fait d'un dysfonctionnement administratif, d'un prélèvement par sa banque de frais Avis à tiers détenteur de 90€, dont il demande le remboursement.

Monsieur le Maire propose aux élus le remboursement de cette somme au parent demandeur.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par
Par 13 voix pour,
Se prononce pour le remboursement des 90€.**

3.6. Admissions en non-valeurs de produits irrécouvrables :

Le comptable du Trésor de la Trésorerie de Plogastel St Germain, expose qu'il n'a pu recouvrer les titres de loyers portés ci-après :

- Titre 60 – loyer juin 2012 - titre 81 : loyer juillet 2012
 - Titre 104 : loyer août 2012 - titre 115 : loyer septembre 2012
- 4 loyers d'un montant de 324.60€ soit une somme totale de 1298.40€.

Il demande, en conséquence, l'admission en non valeur de ces titres

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par
Par 13 voix pour,
Admet l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables
Pour un montant de 1298.40€.**

3.7. Changement de numérotation de rue et validation d'un lieu-dit :

3.7.1. Demande de validation d'un lieu-dit :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de prise en compte par l'IGN, du lieu dit « Coat Déro » afin que cette adresse soit répertoriée dans les GPS. La demande est en cours d'examen et de validation auprès de l'IGN via le portail www.geoportail.gouv.fr

3.7.2. Changement de numérotations de rues au « Roz » :

Monsieur le Maire propose aux élus la nouvelle numérotation au Roz à faire valider par l'IGN :

Hent Ar Roz :

N°10 : Dos Nevez Simoes

N° 12 : Peigne

N° 14 : Marescaux

N° 16 : Stephant

N° 18 : Charbonneaux

N° 20 : Lopéré

N° 22 : Caradec/Goardon

Hent Pen ar Roz :

N° 1 : Péron

N° 3 : Guidou

N° 5 : Cloarec

N° 7 : Cariou

N° 9 : Kérouedan

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par

Par 13 voix pour,

Approuve la nouvelle numérotation des rues Hent ar Roz et Hent Pen ar Roz.

3.8. Avenant LE PAPE : travaux complémentaires au Lotissement Parc Géot :

Monsieur Albert LE GOFF informe les élus que des travaux complémentaires doivent être effectués par l'entreprise LE PAPE :

- Bordures de trottoir, solin armé, fourniture et pose sur lit de béton
- Fourniture et pose de drains routiers
- Réalisation d'un regard Ø 1000 compris tampon fonte type chaussée

Le devis proposé par l'entreprise est de 7 700.50€ HT soit 9 240.60€ TTC

Mme Isabelle TANGUY ne prenant pas part au vote,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par

Par 12 voix pour,

**Vote l'avenant proposé par l'entreprise LE PAPE
pour un montant de 7 700.50€ HT soit 9 240.60€ TTC.**

Compte rendu publié dans la presse le MARS 2015 et affiché le MARS 2015.

Le Maire

Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC

3.9. Permanences élections départementales :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DIMANCHE 22 mars 2015

1^{ER} TOUR

PERMANENCES DES ELUS - ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

	Président	Assesseurs
8 H – 10 H		
10 H – 12 H		
12 H – 14 H		
14 H – 16 H		
16 H – 18 H		

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DIMANCHE 29 mars 2015

2d TOUR

PERMANENCES DES ELUS - ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

	Président	Assesseurs
8 H – 10 H		
10 H – 12 H		
12 H – 14 H		
14 H – 16 H		
16 H – 18 H		